



NOMBRE

de conseillers en exercice 9
de présents 7
de votants 7

L'an deux mil vingt, le 23 Janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOUTILLIER Grégoire, Maire.

Présents : M. BOUTILLIER, Maire, Mmes BOUTILLIER et DE SCHEPPER,
Mrs BOURGEOIS, POMART, DEMANDRILLE et LIGNIER.

Absents : M. DE LIEGE

Excusé : M. LEBAS

La séance est ouverte, Mme DE SCHEPPER est nommée secrétaire.

2020-03

OBJET

*Installations classées
SAS PARC EOLIEN
DU MOULINET*

M. le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté du 11 Décembre 2019, M. le Préfet du Pas de Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les territoires des communes de LIGNY LES AIRE et WESTREHEM, par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET, dont le siège social est situé à FONTENAY SOUS BOIS.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de Fontaine les Hermans est invité à exprimer son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les territoires des communes de LIGNY LES AIRE et WESTREHEM, par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET dont le siège social est situé à FONTENAY SOUS BOIS.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa transmission en Préfecture le 27/01/2020

Le Maire,



Grégoire BOUTILLIER